



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 22 novembre 2018

Communiqué de presse

Le chancre citrique menace la production d'agrumes de Martinique

Depuis 8h ce matin, la DAAF procède à la destruction de 47 agrumes plantés et environ 6 000 plants d'agrumes en pot, contaminés par le chancre citrique, dans une pépinière située à Dessaint sur la commune du Gros-Morne. Cette opération vise à garantir l'état sanitaire de la production d'agrumes.

Détectée pour la première fois en Martinique en 2014, le chancre citrique est une maladie provoquée par la bactérie *Xanthomonas axonopodis pv citri*, organisme nuisible réglementé contre lequel la lutte est obligatoire.

La Martinique est le seul territoire de la Caraïbe infesté par le chancre citrique, maladie contagieuse et sans remède qui menace les 120 vergers de la filière entière. Il s'agit également de protéger les jardins particuliers.

Les arbres contaminés doivent être impérativement détruits. Pour lutter contre la prolifération de cette maladie, les pépinières font l'objet d'une vigilance particulière compte tenu du risque de dissémination qu'elles induisent par la vente de plants.

La maladie se répand sur le territoire. Saint-Pierre, Morne-Rouge, Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe et le Lorrain étaient jusqu'à présent les seules communes touchées par le phénomène. Il s'agit de la première observation de la maladie à Gros-Morne.

Si vous observez les symptômes du Chancre citrique, vous pouvez contacter :

DAAF –SALIM
Jardin Desclieux
97264 Fort de France
Tel 0596712040

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972